

s'agit que d'une entente à l'amiable, et qu'en contribuant généreusement à faire cesser une mutilation qui préoccupe vivement l'opinion publique, elle acquerra de nouveaux droits à la reconnaissance non-seulement des Lyonnais, mais de toute l'Europe artistique.

C'est donc avec une pleine et entière conviction du bon vouloir que nous comptons trouver dans les sentiments distingués de l'honorable administration de Rouen, de M. le Curé et de MM. les Membres du Conseil de fabrique de Saint-Gervais, que nous avons commencé notre œuvre de reconstitution du tableau accordé au musée de Lyon par la munificence du pape Pie VII, et pour mener cette affaire à bonne fin, nous n'épargnerons ni peine, ni travail, ni fatigue, parce que c'est une cause juste que nous défendons.

Déjà nous voyons arriver de toute part les adhésions les plus élevées à notre œuvre. L'intérêt général qu'elle inspire et la modération de notre demande semblent nous assurer le succès.

Nous le répétons encore, nous ne demandons à reconstituer notre Pérugin tel que le Saint-Père nous l'a donné, qu'à titre d'échange débattu à l'amiable. C'est une réserve dont nous ne sortirons pas, et nous espérons que les éclatantes manifestations de l'opinion publique, dont on ne peut plus douter aujourd'hui, en appuyant nos droits à la réintégration, au musée de Lyon, des parties que le vandalisme a arrachées à notre tableau, fera regarder notre réclamation par tous les amis des arts, comme un des actes les plus heureux et des plus utiles que notre direction ait accomplis.

Du reste, si la mort nous atteignait avant que cette œuvre ne soit menée à bonne fin, nous laisserons à notre successeur tous les documents nécessaires pour la conti-